

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

Assemblée du conseil d'administration

27 mars 2023

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS

M. Bernard Bouclin, délégué
M. Martin Nadon, vice-président

formant quorum, sous la présidence de monsieur Jacques Gariépy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Caroline Aubertin, directrice générale Municipalité de Piedmont
M. Jean-Philippe Gadbois, directeur général Ville de Saint-Sauveur
M. Sébastien Bouchard, chef de division génie Saint-Sauveur
M. Jean-François Denis, fonctionnaire délégué
M. Henri Nadeau-Ouellette, direction travaux publics Piedmont

EST ABSENT

M. Luc Martel, secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée
2. Période de questions
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2023
4. Approbation de la liste des chèques émis du 21 janvier au 8 mars 2023
5. Transmission de l'étude de capacité aux municipalités
6. Dépôt du rapport financier 2022
7. Modification de l'affectation de l'excédent accumulé affecté au 1^{er} janvier 2023
8. Virement de l'excédent accumulé non affecté vers l'excédent accumulé affecté à la mise à niveau des installations de traitement
9. Adjudication – services professionnels – plan directeur d'une nouvelle station d'épuration
10. Octroi de crédits budgétaires pour l'achat d'un aérateur de relèvement
11. Octroi de crédits budgétaires pour l'achat d'un débitmètre à SP4
12. Autorisation de paiements des factures des 2 municipalités pour les honoraires et le déneigement 2022
13. Levée de l'assemblée

SÉANCE

2023-03-008 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration du 27 mars 2023 soit adopté.

XX 2. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune

2023-03-009 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 23 JANVIER 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente assemblée, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le vice-président Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2023.

2023-03-010 4. APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DU 21 JANVIER AU 8 MARS 2023

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le fonctionnaire délégué en date du 23 mars 2023;

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve la liste des chèques émis pour la période du 21 janvier au 8 mars 2023, au montant total de 39 030.72 \$.

2023-03-011 5. TRANSMISSION DE L'ÉTUDE DE CAPACITÉ AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Régie a pris connaissance de l'étude de capacité datée du 20 décembre 2022 rédigée par Shellex Groupe Conseil inc.

ATTENDU QUE les conclusions de cette étude concernent la Ville de Saint-Sauveur et la municipalité de Piedmont

Il est dûment proposé par monsieur le vice-président Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration transmette à la Ville de Saint-Sauveur ainsi qu'à la municipalité de Piedmont l'étude de capacité datée du 20 décembre 2022 rédigée par Shellex Groupe Conseil inc., leur demande d'en prendre acte et de se gouverner en conséquence;

XX 6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport financier 2022, dressé par le secrétaire-trésorier et vérifié par un auditeur indépendant, conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

2023-03-012 **7. MODIFICATION DE L’AFFECTATION DE L’EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ AU 1ER JANVIER 2023**

ATTENDU les résolutions 2021-09-041 et 2022-09-035 affectant un total de 144 000\$ à la mise à niveau des aérateurs aux étangs et des pompes à la station de pompage SP4;

ATTENDU que ce projet a été annulé ;

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil modifie l’affectation de cet excédent accumulé affecté de 144 000\$ afin de l’affecter au projet de modernisation et d’augmentation de la capacité de traitement de la Régie.

2023-03-013 **8. VIREMENT DE L’EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS L’EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ À LA MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

ATTENDU que les excédents accumulés non affectés au 1er janvier 2023 sont de 195 598 \$ et jugés amplement suffisants;

ATTENDU le projet en cours de planification pour la modernisation et l’augmentation de la capacité de traitement de la Régie;

Il est dûment proposé par monsieur le vice-président Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le virement de 100 000\$ de l’excédent accumulé non affecté vers un excédent accumulé affecté à ce projet.

2023-03-014 **9. ADJUDICATION – SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN DIRECTEUR D’UNE NOUVELLE STATION D’ÉPURATION**

ATTENDU que la Régie a reçu une soumission présentée par FD Expert-Conseil inc. pour le plan directeur d’une nouvelle station d’épuration des eaux usées:

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le mandat pour le plan directeur soit adjugé à la firme FD Expert-Conseil inc. pour un montant de 19 545.75 \$, incluant les taxes, et que M. Jean-François Denis, fonctionnaire délégué, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la dépense soit assumée à même l’excédent accumulé affecté à la modernisation et l’augmentation de la capacité de traitement de la Régie

2023-03-015 **10. OCTROI DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L’ACHAT D’UN AÉRATEUR DE RELÈVE**

ATTENDU que les aérateurs de la Régie sont régulièrement en réparation;

ATTENDU que les étangs requièrent un nombre minimal d’aérateurs fonctionnels pour un traitement adéquat;

Il est dûment proposé par monsieur le vice-président Martin Nadon et unanimement résolu :

QU’UN montant de 25 000\$ de l’excédent accumulé non affecté soit affecté à un projet d’acquisition d’un aérateur de relève.

2023-03-016

11. OCTROI DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'ACHAT D'UN DÉBITMÈTRE À LA STATION DE POMPAGE 4

ATTENDU que la Régie doit avoir une bonne connaissance des volumes arrivant à la station de pompage 4;

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QU'UN montant de 10 000\$ de l'excédent accumulé non affecté soit affecté à un projet d'acquisition de débitmètre pour la station de pompage.

2023-03-017

12. AUTORISATION DE PAIEMENTS DES FACTURES DES 2 MUNICIPALITÉS POUR LES HONORAIRES ET LE DÉNEIGEMENT 2022

ATTENDU que la Régie a reçu des factures de la ville de Saint-Sauveur et de la municipalité de Piedmont aux montants respectifs de 12 027.53\$ et de 5 000\$ pour les services effectués pour le compte de la Régie par le personnel des organisations municipales au cours de l'année 2022 ;

Il est dûment proposé par monsieur le vice-président Martin Nadon et unanimement résolu :

QUE le fonctionnaire délégué soit autorisé à procéder au paiement de ces factures.

2023-03-018

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE l'assemblée soit levée à 10h55.

Jacques Gariépy
Président

Luc Martel
Secrétaire-trésorier